

Compte rendu du Comité Syndical du lundi 13 février 2012 à la Salle des fêtes de Caylus

Etaient présents :

MM. CAMBON Jean (Président), ALAUX Jacques, BARDIN Michel, BERTELLI Jean-Claude, BIRMES Pierre, BISCONTINI Francis, BONHOMME François, COLINET René, DANTHEZ Florence, DONNADIEU Jean-Louis, JOUANY Claude, LAFON Cécile, LEPOUTRE Claudine, MAFFRE Christian, MARTIN Sabine, MASSAT André, MASSEGLIA Richard, MASSIP Raymond, PEDRONO Lucienne, QUINTARD Nadine, VIROLLE Alain.

Etaient excusés :

MM. ALBERT Jean-Paul, BONNET Cécile, CORRECHER Maurice, LEVAVASSEUR Nicole, PEZOUS Bernard, RAEVEN Pierre.

En introduction, M.CAMBON Jean a remercié M.MAFFRE d'accueillir le Comité syndical et l'a félicité pour son implication dans les diverses instances de pilotage du PMQ auxquelles il apporte souvent un regard éclairé et plein de bon sens.

I. GESTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

1- Approbation du compte rendu du comité syndical du 19 décembre 2011

Le Compte rendu a été envoyé par courrier le 18 janvier 2012.

2- Débat d'Orientation Budgétaire 2012

M. CAMBON Jean a présenté l'esprit dans lequel a été élaboré le document « Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2012 du SM PMQ » envoyé avec la convocation après avoir été examiné par la Commission Finances du SM PMQ le 01/02/12.

Il a rappelé le contexte général dans lequel évoluent le SM PMQ et plus généralement les collectivités territoriales :

- ✓ Le SM PMQ n'a jamais eu à ce jour autant de conventions financières qui formalisent les partenariats avec les co-financeurs de ses missions (CG, CR MP, Etat, UE, ADEME, ...).
- ✓ Le SDCI ne semble pas avoir de conséquence importante (périmètres inchangés) sur nos EPCI en PMQ.
- ✓ Le GRENELLE II poursuit sa mise en œuvre notamment dans les modalités de choix et d'attribution des aides des co-financeurs (exemple du CR MP qui vient de décider de mettre en place l'eco-conditionnalité de ses aides). Cela conforte les orientations du PMQ sur cette thématique depuis plusieurs années.
- ✓ Une territorialisation accrue des aides européennes pour la génération 2014-2020 est annoncée qui conforterait le rôle des structures locales relais comme les Pays.

En conclusion du DOB 2012, M.CAMBON propose d'augmenter la participation des EPCI, fixée depuis 2008 à 5€/hab, de 0.5€/hab en 2012 et en 2013.

M.DARBOIS a présenté plus en détail le volet financier (plus particulièrement l'estimation de la masse salariale, annexée au document, qui précise les renouvellements des contrats à opérer en 2012 et les aides financières mobilisées pour chaque poste) et réalisations en 2011 et perspectives 2012 du DOB 2012. Des échanges ont permis de préciser certains aspects du DOB 2012 dont voici une synthèse :

M.COLINET a souhaité préciser que pour lui 2 actions complémentaires sont prioritaires : l'OPAH et le service CEP. Il a également demandé de mettre l'augmentation de 0.5 €/hab en 2013 en condition.

M.CAMBON Jean lui a clairement indiqué que le DOB 2012 et le BP 2012 qui suivra ne peuvent proposer une augmentation des participations des EPCI que pour l'année 2012 et que l'année 2013 fera donc bien l'objet d'une discussion séparée.

M.COLINET a également évoqué le projet de SCOT en MQ et sa structure porteuse.

M.CAMBON Jean a ainsi rappelé dans quel esprit cette phase d'émergence de SCOT en cours en MQ s'est mise en place. La notion de Projet de territoire doit être première et ensuite si on constate une convergence vers des choses à faire ensemble pour aboutir à ce projet de territoire, alors on trouvera toujours la structure, périmètre et gouvernance adaptés pour le faire. De plus il a évoqué le caractère indispensable pour le MQ d'avoir des relations fortes avec le SCOT de Montauban et indirectement avec l'INTER-SCOT Toulousain, sur les aspects de mobilité, travail ...

M.BISCONTINI s'est réjoui que la question des contrats en CDI des agents du SM PMQ soit enfin envisagée car elle lui semble légitime et naturelle.

M.CAMBON et DARBOIS ont évoqué le projet de lois sur l'emploi précaire dans la Fonction publique qui devrait passer prochainement et qui rendrait presque automatique le passage en CDI (contrat à durée indéterminé) tout agent ayant au moins 6 ans d'ancienneté au sein du SM PMQ. Cette éventualité, déjà évoquée en Commission finances du SM PMQ n'est pas plus contraignante pour le SM PMQ que le CDD actuellement pratiqué, dans la mesure où les conditions de licenciement (dans le pire des cas) sont relativement ouvertes (absence de financement du poste ou suppression du service).

En conclusion sur ce point, M.CAMBON a simplement rappelé que le SM PMQ devra bien sûr respecter les lois et prendre des dispositions financières adaptées pour y faire face (provisionner les primes de licenciement ; ...).

M.BONHOMME a confirmé la pertinence des missions réalisées par le SM PMQ grâce à la mutualisation de l'ingénierie. Toutefois il a souhaité une vigilance accrue sur une hausse trop brutale des cotisations des EPCI, qui découle de recrutements et donc d'une masse salariale qui a peut être trop augmentée ces dernières années. Il s'est réjoui de la reconnaissance institutionnelle du PMQ au-delà des frontières départementales qui peut faciliter l'obtention d'aides pour toutes les communes et EPCI du MQ.

M.CAMBON Jean a précisé qu'il est conscient de ces difficultés financières que toutes les collectivités doivent supporter. La seule chose qui doit justifier cette augmentation des participations des EPCI est la valeur de ce qui est fait par le SM PMQ et son impact pour l'ensemble du territoire. En MQ les petites et moyennes communes n'ont pas les moyens d'avoir cette capacité d'ingénierie mutualisée, alors que les collectivités plus importantes (CR MP ; CG ; villes..) consacrent de plus en plus de moyens pour contrôler ce que l'on fait en conditionnant leurs aides à des critères et des objectifs qui nécessitent d'être accompagné par de l'ingénierie territoriale ...Il faut donc mesurer l'efficacité /coût de notre ingénierie mutualisée au sein du SM PMQ.

M.MASSIP a considéré que cette mutualisation de l'ingénierie est nécessaire et salutaire. Néanmoins il a considéré que parfois certaine thématique initiée depuis plusieurs années par

le PMQ pourrait être abandonnée ou diminuée et peut être que le PMQ pourrait être à l'avenir plus sélectif sur les nouvelles thématiques, nouveaux appels à projets ...

M.CAMBON a rappelé le rôle essentiel du PMQ de veille, « tête chercheuse » pour être en capacité de répondre à des appels à projets territoriaux qui seront de plus en plus nombreux et le passage obligé pour capter des financements, car l'argent est de plus en plus rare... Il faut donc en quelque sorte investir dans l'ingénierie pour lever de l'argent pour réaliser nos projets ce qui est proche d'une vision industrielle recherche-développement-innovation.

En conclusion M.CAMBON s'est réjoui de ces échanges sans tension inutile et qui ont permis de repréciser les missions et les priorités du SM PMQ.

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2011 a été approuvé par l'assemblée délibérante.

II. POLITIQUES TERRITORIALES

1- Convention territoriale (2008-2013)

- Information sur les nouvelles règles du CR MP en matière d'éco-conditionnalité des subventions :

Ce point a été évoqué lors des échanges sur le DOB 2012.

- Planning pour la prochaine programmation 2012/1
- ✗ Remontée des dossiers techniques auprès des EPCI et du SM PMQ avant fin février-début mars maximum
- ✗ Mai-juin-juillet : CTCP/Comité des financeurs et commissions permanentes du CG et CR MP

- Demande de subvention pour l'assistance technique 2012 du SM PMQ :

Comme chaque année, le SM PMQ est soutenu pour proposer une assistance technique (ingénierie territoriale) pluridisciplinaire permettant d'accompagner la mise en œuvre du Projet de territoire et plus particulièrement la coordination de la Convention Territoriale (2008-2013) du PMQ.

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Présentation du plan de financement prévisionnel pour la demande de subvention pour l'assistance technique 2012 du Pays Midi-Quercy

Monsieur le Président rappelle, que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy assure l'animation et la coordination technique de la convention Territoriale du Pays Midi-Quercy.

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy met en œuvre une assistance technique globale (ingénierie territoriale) réalisée par une équipe pluridisciplinaire et faisant appel à de l'ingénierie extérieure, de la communication.

Le plan de financement prévisionnel pour l'année 2012 est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Assistance technique généraliste du SM (ingénierie territoriale) :		Conseil Régional (40% de 198 900€)	79 560 €
▪ Masse salariale et déplacements	178 900 €	Conseil Général 82 (25% de 203 400€)	50 850 €

▪ Prestations complémentaires	20 000 €		
		UE –FEADER -341 B (28.9 % de 102 199€)	29 229 €
▪ Frais de structure éligibles	38 000 €	Autofinancement global (32.6%)	77 261 €
TOTAL DEPENSES	236 900€	TOTAL RECETTES	236 900€

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour l'assistance technique (2012) à la Convention Territoriale du Pays Midi-Quercy
- **SOLLICITE** auprès des financeurs présentés le montant de subvention énoncé dans le plan de financement.
- **AUTORISE** son Président à signer tout acte ou document concernant cette action

➤ *Demande de subvention FEADER (34/B) pour l'ingénierie territoriale thématique en 2012*

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Demande de subvention FEADER - pour de l'ingénierie thématique 2012 du Pays Midi-Quercy

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy coordonne et anime la mise en œuvre d'une Convention territoriale du Pays Midi-Quercy (2008-2013).

Dans ce cadre le SM PMQ est amené à animer et coordonner des thématiques spécifiques afin d'établir des stratégies territoriales dans ces domaines.

Ainsi en 2012, le SM PMQ va mutualiser une ingénierie axée sur le renforcement de l'attractivité du territoire. Le SM PMQ va accompagner la mise en œuvre d'une stratégie en matière d'habitat d'urbanisme et de mobilité, de projet culturel de territoire, de communication territoriale. Ces thématiques sont très cohérentes avec les orientations de la Convention territoriale (2008-2013) du PMQ.

L'ensemble de cette ingénierie territoriale thématique peut bénéficier notamment de financement européen via le fond FEADER (mesure 341 B).

Le plan de financement global prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
désignation	montant	23 000	montant
I-Ingénierie de projets interne: chargés de mission (2.85 ETP)	106 200 €	UE (FEADER 341 B) : 28.6% du total	32 105 €
II- Ingénierie externe: Prestation pour Mag MQ	6 000 €	Conseil Régional	40480 €
		Conseil Général 82	17 175 €
		Autofinancement (20%)	22 440€
TOTAL DEPENSES	112 200 €	TOTAL RECETTES	112 200 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé
- **SOLLICITE** auprès des financeurs présentés le montant de subvention énoncé dans le plan de financement.
- **AUTORISE** son Président à signer tout acte ou document concernant cette action.

➤ Demande de subvention pour l'animation 2012 du Conseil de développement du PMQ

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Demande de subvention pour l'animation du Conseil de Développement du Pays Midi-Quercy

Dans le cadre de la convention territoriale du PMQ, le CR MP soutient l'animation globale de Conseil de développement des Pays. Dans ce cadre, il est proposé de solliciter une aide de 40% (soit au CR MP sur des frais d'animation et de soutien administratif apportés au CDD du PMPQ par le SM PMQ.

Le plan de financement prévisionnel de cette action est le suivant :

DEPENSES	RECETTES
<p><u>Fonctionnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- 0.4 ETP en assistance administrative (mise à disposition par le SM PMQ) : 12 500 €- 0.5 ETP en chargée de mission communication/animation du CDD : 17 000- Frais liés au projet de coopération « La vie rurale II »: 5 000€- Frais de mission des membres du CDD : 2 000€- Frais de fonctionnement (La Poste ; photocopies ; fournitures ;..) : 3 500€	<ul style="list-style-type: none">- Conseil Régional (40%) : 16 000€- UE –FEADER (341 B) sur poste de communication (0.17 ETP) : 2 900€- UE LEADER sur projet La vie rurale (dont 0.33 ETP): 9 075 €- Autofinancement (SM PMQ) : 12 025 €
Total DEPENSES : 40 000 €	Total DEPENSES : 40 000 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé
- **SOLLICITE** auprès des financeurs présentés le montant de subvention énoncé dans le plan de financement.
- **AUTORISE** son Président à signer tout acte ou document concernant cette action.

2- Programme européen Leader

➤ Demande de subvention pour l'animation-gestion 2012 du programme LEADER MQ :

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Demande de subvention pour l'animation et la gestion du programme Leader année 2012

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy est chargé de la l'animation et de la gestion du programme Leader 2007/2013 Pays Midi-Quercy.

A ce titre, il peut bénéficier d'une aide européenne (Mesure 431) et d'une aide du Conseil Général de Tarn et Garonne via le programme Leader.

Le plan de financement de l'opération pour l'année 2012 est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement (Salaires et frais de déplacements)	89 778 €	U.E. (Leader)	58 850 € (55%)
		Conseil Général via leader	21 400 € (20%)
Partenariat avec Université du Mirail	5 000 €	Conseil Régional (15% d'un poste)	5 658 € (5%)
Adhésion a Leader France	500 €		
Frais de structure	11 722 €	Autofinancement	21 092 € (20%)
Total Dépenses	107 000 €HT	Total Recettes	107 000 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour l'opération « Animation et gestion (2012) du programme Leader Pays Midi-Quercy »
- **SOLLICITE** auprès des financeurs les subventions présentées dans le plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

III. AVANCEMENT DE CERTAINES THEMATIQUES COORDONNEES PAR LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY.

1) Tourisme

- Information sur le Séminaire de travail du 12/01/2 à Réalville dans le cadre del' "Etude structuration OT-SI en cohérence avec le projet de développement du tourisme durable du PMQ » :

Des éléments présentés lors de ce comité ont été évoqués en séance.(voir le compte rendu provisoire en annexe du document d'appui au Comité syndical)

Ce séminaire très instructif a notamment permis de bénéficier d'un **partage d'une expérience de structuration à l'échelle supra-communautaire (scenario 1) sur le Pays Vignobles gaillacois et Val Dadou (81), faite par** Bernard Jimenez du CDT du Tarn.

En conclusion, au vu du dynamisme de la réunion, il a été demandé au cabinet d'études PROTOURISME (en charge de l'étude) de travailler durant la dernière phase d'étude sur le scenario 1 de structuration à l'échelle supra communautaire.

Sur la question du programme d'actions à élaborer, il a été demandé de travailler de concert avec le CG et l'ADT 82 à la recherche d'une mutualisation des compétences, des outils et moyens existants.

L'idée d'organiser rapidement un voyage d'étude tant pour les élus, les employés que pour les administrateurs des OTSI à l'OT du pays de Gaillac et des bastides a été retenue. **Celui-ci devrait avoir lieu mi-avril 2012.**

➤ Demande de subventions sur le programme Tourisme Midi-Quercy 2012

Chaque année le SM PMQ est maître d'ouvrage de différentes actions mutualisées à l'échelle du Pays en matière de communication-production touristique, dans le cadre d'un schéma de coordination touristique du PMQ validé par les partenaires financiers et techniques il y a plusieurs années. Ce programme sera inscrit en programmation de la Convention territoriale du PMQ afin de bénéficier de cofinancements croisés.

Un plan de financement global du programme 2012 a été présenté en séance.

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Demande de subvention pour la mise en œuvre du programme d'actions touristiques durables 2012

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy développe des actions en faveur de la qualification de l'accueil touristique aux objectifs du tourisme durable.

A ce titre il définit chaque année un programme validé en comité technique le 12 janvier 2012.

Le plan de financement de l'opération pour l'année 2012 est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Information/ accueil et conseil en séjour Actualisation, Impression, Fabrication Guides d'accueil hébergement et activités Guide des manifestations E-catalogue de destination (support web)	20 140.00€	Europe LEADER (35%)	11072,13
Promotion/ Communicat° Manifestation promotionnelle à Bordeaux	3 331.20 €	Conseil Régional Midi-Pyrénées (25% de 21740 €)	5 435,00 €
Adhésion Bistrots de Pays	510.00 €	Conseil Général de Tarn et Garonne (25% de 25 071 €)	6 267,80 €
Animation/ sensibilisation du réceptif Organisation des Ateliers thématiques tourisme durable Mise en place d'un centre de documentation sur le tourisme durable	8 100.00€	Autofinancement (29%)	9306,40
TOTAL DEPENSES	32 081.20 €	TOTAL RECETTES	32 081.20 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE le plan de financement proposé pour l'opération « mise en œuvre du programme d'actions touristiques durables 2012 »**
- **SOLLICITE** auprès des financeurs les subventions présentées dans le plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

2) Plan Climat Territorial du Midi-Quercy (CEP-CFT)

- a. Délibérations sur demande de subvention pour 3^{ème} année CEP et Plan Climat Territorial et le programme opérationnel PCT 2012 :

- Le service CEP (conseil en énergie partagé) créée en 2010, auquel 25 communes et 2 EPCI adhérent actuellement, peut bénéficier d'aides de l'ADEME et éventuellement des fonds européens LEADER MQ.

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Financement du service « conseil en énergie partagé » pour l'année 2012

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy s'est engagé dans la mise en œuvre d'un Plan Climat Energie Territorial (2010-2012). La principale action de ce plan climat est la création du service « Conseil en Energie Partagé », ainsi deux thermiciens sont en poste actuellement. Un des deux thermicien ne renouvellera pas son contrat et quittera le Pays le 29 février 2012. Pour l'année 2012, Monsieur le Président, propose de prolonger le contrat du thermicien restant en poste par un CDD de 1 an et d'embaucher un autre thermicien via un CDD de 10 mois de mars 2012 à Janvier 2013. De plus, le projet prévoit pour 2012 l'achat de matériel de maîtrise de l'énergie (réducteur de débit d'eau, thermostat ...) qui seront installées dans les communes. Dans ce cadre, il est proposé de solliciter les aides de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) établissement public de l'Etat et du fond européen LEADER –Midi Quercy pour le financement des postes de conseillers et des frais s'y attachant.

Le plan de **financement prévisionnel de cette action** est le suivant :

	Coût TTC de l'opération (salaire chargé + déplacements + formations + frais structure)	Aide LEADER (hors frais de structure)	Aide ADEME (30%)	Total aides publiques	Autofinancement
Conseiller expérimenté	48 706,72 €	16 478,44 €	14 612,01 €	31 090,45 €	17 616,26 €
Conseiller junior (10 mois)	37 784,45 €		11 335,33 €	11 335,33 €	26 449,11 €
Achat Matériel pour communes	6 000,00 €	2 640,00 €		2 640,00 €	3 360,00 €
%	100%	21%	28%	49%	51%
TOTAL	92 491 €	19 118 €	25 947 €	45 066 €	47 425 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le projet présenté et son plan de financement
- **SOLLICITE** le montant des subventions auprès de l'ADEME et de l'Europe, énoncé dans le plan de financement
- **DONNE** pouvoir au Président de signer tout document concernant le financement du « Conseil en Energie Partagé » pour l'année 2012.

- De même l'animation-coordination du Plan Climat Territorial (2010-2012) peut bénéficier d'aides PRELUDE (UE+CR MP+ADEME) pour l'année 2012. Cette année, la mission d'animation-coordination sera réalisée par deux agents, représentant globalement un équivalent temps plein.

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Animation du Plan Climat Energie Territorial 2012

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy s'est engagé

depuis 2010 un Plan Climat Energie Territorial de 3 ans (2010-2012). Depuis 2 ans, l'animation est assurée par un chargé de mission à temps complet soit environ 210 jours de travail par an. Pour 2012, la mission sera réalisée par 2 chargés de mission avec la répartition suivante :

- une chargée de mission responsable de la partie bois énergie et stockage de carbone pour une durée de travail représentant 0,4 temps plein soit 84 jours de travail.
- un chargé de mission responsable de la coordination du service CEP et de la mise en œuvre du programme d'actions 2012 du PCET proposé au PRELUDE (5 actions). Cette mission représentera 0,6 temps plein soit 126 jours de travail.

Dans ce cadre, il est proposé de solliciter les aides du Programme Régional de LUTte contre l'effet de serre et pour le Développement Durable (PRELUDE) financé par l'ADEME, la Région Midi Pyrénées et du programme européen FEDER pour le financement des postes et des frais s'y attachant.

Le plan de **financement prévisionnel de cette action** est le suivant :

	Coûts			Recettes prévisionnelles		
	Durée	Coûts unitaires	Montant éligible	FEDER 30%	PRELUDE ADEME 50%	Autofinancement 20%
Total salaires chargés, dont:			36 600 €	10 980 €	18 300 €	7 320 €
<i>Salaire chargé de mission CEP / Programme d'actions</i>	60%	39 000 €/an	23 400 €			
<i>Salaire chargée de mission Forêt Carbone</i>	40%	33 000 €/an	13 200 €			
Frais de déplacement et de Formation	12 mois	180 €/mois	2 160 €	648 €	1 080 €	432 €
Frais de secrétariat	12 mois	190 €/mois	2 280 €	684 €	1 140 €	456 €
Frais de Fonctionnement	12 mois	470 €/mois	5 640,00 €	1 692 €	2 820 €	1 128 €
TOTAL	-	-	46 680 €	14 004 €	23 340 €	9 336 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le projet présenté et son plan de financement
- **SOLLICITE** le montant des subventions auprès de l'ADEME et de l'Europe, énoncé dans le plan de financement
- **DONNE** pouvoir au Président de signer tout document concernant la l'animation du Plan Climat Energie Territorial année 2012 pour le Pays Midi-Quercy

➤ Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Territorial, le SM PMQ est maître d'ouvrage de certaines actions du PCT, regroupées dans un programme opérationnel du PCT, qui peuvent bénéficier d'un soutien du programme PRELUDE à 80 %.

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Mise en place du programme d'actions 2012 du Plan Climat Energie Territorial dans le cadre du PRELUDE

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy s'est engagé depuis septembre 2009 dans un Plan Climat Energie Territorial (PCET). Depuis Février 2010 un programme d'actions de 3 ans (2010-2012) a été constitué.

En 2012, 5 actions seront proposées au financement du Programme Régional de Lutte contre l'effet de serre et pour le Développement Durable (PRELUDE) financé par l'ADEME, la Région Midi Pyrénées et par le programme européen FEDER. Ces actions sont les suivantes :

→ Animation sur la maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables en agriculture:

Organisation de 4 journées de sensibilisation sur les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie à destination des agriculteurs.

→ Stage « ambassadeur de la performance énergétique »

Stage de 4 mois d'un thermicien pour accompagner le service CEP et tester une nouvelle fonction « d'ambassadeur de la performance énergétique » auprès des habitants.

→ Etude de positionnement sur la création d'un pôle de compétence « réhabilitation du bâti ancien »

Stage de 3 mois de 4 à 5 étudiant de Polytech'Tour pour réaliser une étude de positionnement pour l'élaboration d'un pôle de compétence sur la réhabilitation thermique du bâti ancien du territoire en pays Midi-Quercy.

→ Animation d'un réseau d'observateur du climat

Animation d'un réseau d'observateurs du climat au travers de l'analyse de la végétation (indicateur phénologique) et rédaction d'un bulletin climatique annuel. Prestation réalisée par le CPIE.

→ Soirée « Pic de Pétrole »

Organisation d'une soirée débat sur le pic de pétrole par Benoît Thévard (spécialiste de l'énergie).

La mise en place de ces 5 actions doit se formaliser par des demandes auprès des financeurs. Le plan de financement prévisionnel de ces actions est le suivant :

Actions	Dépenses éligibles	Recettes prévisionnelles
1. Animation sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables en agriculture	3 400 €	PRELUDE (ADEME + Conseil Régional) + FEDER (80%)= 20 160 €
2. Stage « ambassadeur de la performance énergétique »	2 000 €	Syndicat Mixte du pays Midi Quercy
3. Stage « pôle de compétence réhabilitation du bâti ancien »	11 300 €	(20%)= 5 040 €
4. Animation réseau d'observateurs du climat	7 650 €	
5. Soirée « Pic de Pétrole »	850 €	
TOTAL	25 200 €	25 200 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le projet présenté et son plan de financement
- **SOLLICITE** le montant des subventions auprès de l'ADEME, du Conseil Régional et du programme européen FEDER énoncé dans le plan de financement
- **DONNE** pouvoir au Président de signer tout document concernant la mise en place du programme d'actions 2012 du Plan Climat Energie Territorial du Pays Midi-Quercy dans le cadre de PRELUDE.

b. Information sur l'action MDE-DD, copilotée par le Syndicat Mixte et la MDE MQ dans le cadre du PCT :

Le Comité de pilotage de l'action MDE DD, axée sur la filière du bâtiment, devait se réunir le 06 février 2011, mais pour des raisons d'intempéries il a été reporté au 09/03/12. Il sera donc fait une information lors du prochain Comité Syndical du 26/03/12.

c. Information sur l'appel à projet du Réseau Rural Régional "Territoire et gouvernance alimentaire", évoquée lors du précédent comité syndical

La sélection régionale à cet appel à projet devrait se faire prochainement. Il est possible que la réponse soit connue d'ici le prochain Comité syndical du SM PMQ.

d. Information sur l'avancement de la candidature au programme européen de coopération INTERREG/SUDOE :

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Engagement de principe pour la candidature du Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy au Programme de coopération européen SUDOE

Monsieur le Président rappelle que le Pays Midi Quercy a participé à l'élaboration d'un Projet de coopération européen dans le cadre du programme SUDOE (INTERREG IV B).

Ce projet regroupe 4 Pays de midi Pyrénées (Pays Albigeois et Bastides, pays de Figeac, pays Midi Quercy) et des territoires Espagnols et Portugais. Le projet s'intitule OSER « Organisation et Services intégrés pour l'Energie dans les territoires Ruraux ». L'objet du programme est de mettre en œuvre pour finir de les tester, les valider, et les diffuser, des organisations et services adaptés pour :

- optimiser l'offre d'animation publique ou professionnelle dans un contexte de rigueur budgétaire
- offrir des services de proximité pour aider concrètement les acteurs privés et publics à passer à l'action et contribuer efficacement à l'atteinte des objectifs fixés de réduction des consommations et de production d'énergie renouvelable
- aider les acteurs économiques locaux à s'organiser et monter en compétence pour satisfaire aux besoins générés

Concrètement, ce projet devrait se traduire pour le Pays par :

- La mise en place d'une plate forme de coordination des acteurs du territoire sur la thématique énergie climat. Le projet permettra de financer l'animation de cette plate-forme.
- La mise en œuvre d'un service d'accompagnement de proximité des particuliers (l'ambassadeur de la performance énergétique). Le projet permettra de financer une prestation de mise à disposition d'un technicien/animateur compétent pendant 1 an.
- Le suivi d'un groupe de projet sur la création d'un pôle de compétence sur la réhabilitation du bâti ancien et l'achat de matériel spécifique (presse à brique, malaxeur) qui seront mis à disposition des entreprises locales du bâtiment.

Pour le pays Midi Quercy, l'ensemble du projet ne dépassera pas 220 000 € les aides européennes dans le cadre du FEDER étant de 75%, la Région, le Conseil Général et l'ADEME seront sollicitées.

Le projet de candidature est en cours de finalisation et devra être envoyé avant le 2 mars 2012. Il sera analysé par les structures compétentes en Avril 2012 qui décideront de la sélection du projet ou non. A la suite de cela des modifications budgétaires pourront être apportées. Cependant, pour finaliser la candidature, il faut une lettre d'engagement de principe des territoires candidats sur la base d'un budget dont le prévisionnel ne dépassera pas 220 000 € pour le Pays Midi Quercy.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le projet présenté et son budget global prévisionnel
- **SOLLICITE** des subventions auprès de l'ADEME, du Conseil Général, du Conseil Régional et du programme européen FEDER énoncée ci-dessus.
- **DONNE** pouvoir au Président de signer tout document concernant la candidature du Pays Midi-Quercy au projet SUDOE.

e. Délibération modificative sur plan de financement de la mise en œuvre de la Charte Forestière MQ en 2012.

Il est proposé de délibérer sur une légère modification du Plan de financement :

Plan de financement proposé le 19/12/11 :

DEPENSES	RECETTES
1. Ingénierie interne : Volet Energie/climat 0.4 ETP+ frais structure= <u>17 200€</u>	Volet Energie/climat via le Plan Climat du PMQ (80% Preludde)= <u>13 760€</u>
2. - Ingénierie interne : Volet Animation et suivi de la CFT (0.45 ETP)= <u>15 750€</u>	Volet Animation interne et externe : - FEADER (341 A) à 50%= <u>11 020€</u> - CG 82 à 15% : <u>3 306€</u> - CR MP à 15% : <u>3 306€</u>
3. Prestations externes : Animation-communication : <u>6 290€</u>	Autofinancement (20%) : <u>7 848€</u>
Total dépenses : 39 240€	Total recettes : 39 240€

Nouveau plan de financement proposé :

Plan de financement prévisionnel CFT 2012			
Dépenses		Recettes	
Ingénierie interne: Volet Energie/Climat (84 jours)	17 098 €	PRELUDE	13 760 €
Ingénierie interne: Volet Animation et suivi de la CFT (94 jours)	19 364 €	FEADER (341 A)	11 020 €
Prestations externes: Animation-communication	6 290 €	Conseil Régional	2 490 €
		Conseil Général	6 751 €
		Autofinancement (20%)	8 731 €
TOTAL	42 752.00 €	TOTAL	42 752.00 €

3) Maison de l'Emploi Midi-Quercy (Voir ci-joint en annexe du document d'appui une présentation de ce nouvel outil MDE MQ)

Depuis la remise à plat de la gouvernance en 2011 (Président : M.Bonhomme et Vice-Président : M.Cambon) et le renouvellement du conventionnement pluriannuel avec l'Etat (convention 2011-2014), il est important de noter que la MDE MQ a pris une place importante dans l'organisation du service de l'emploi en MQ au service des habitants et des collectivités partenaires.

Une présentation générale du rôle et des missions de la MDE MQ a donc été proposée par M.DARBOIS complétée par M.BONHOMME et MCAMBON notamment sur :

- * La mutualisation de moyens humains que va permettre la MDE en synergie avec les EREF qui sont intégrés dans le dispositif (ce qui n'était pas possible antérieurement) pour apporter la proximité aux publics.
- * L'ouverture prochaine (mi-avril 2012) du bâtiment MDE MQ à Caussade (maîtrise d'ouvrage du CC QC), qui apportera une meilleure lisibilité de ce dispositif territorial au

service de l'emploi en MQ, formalisé dans le cadre d'une CPO -convention pluriannuelle d'objectifs (2011-2014)- avec l'Etat.

- * La participation financière apportée par les collectivités territoriales (en l'occurrence les EPCI du MQ), qui doit représenter 30% du budget global de la CPO, y compris les valorisations en nature de bâtiments ... : La CC QC a doré et déjà attribué 1€hab au fonctionnement de la MDE MQ, la CC TVA devrait le décider prochainement.

4) Culture

- a) Délibération sur les plans de financement pour le poste de Chef de projet Culture en 2012 :

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Demande de subvention poste de Chef de projet Culture

Monsieur le Président rappelle que le SM PMQ a renouvelé en 2011 la convention territoriale de développement culturel avec le CR MP et le CG 82 portant sur la mise en œuvre du Projet culturel du Pays Midi-Quercy pour la période 2011-2013. Dans ce cadre, un poste de chargé de mission Culture est créé depuis plusieurs années afin d'animer et de coordonner la mise en œuvre du Projet culturel de territoire MQ. Cette mission fait l'objet de financements croisés.

Une demande de subvention annuelle est adressée au Conseil Régional de Midi-Pyrénées (Direction de la culture et de l'audiovisuel). La demande de subvention au Conseil Général de Tarn-et-Garonne est intégrée à l'assistance technique du Pays.

Pour l'année 2012 le plan de financement prévisionnel est:

Dépenses année 2012		Recettes année 2012	
Salaires (1 ETP) Frais de déplacement	39 800 € 2 000 €	UE FEADER 341 B (15 %)	6 270 €
		Conseil Régional de M-P (40%)	16 720 €
		Conseil Général de T&G (25%)	10 450 €
		Autofinancement (20%)	8 360 €
TOTAL DEPENSES	41 800 €	TOTAL RECETTES	41 800 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour cette action
- **SOLLICITE** des subventions auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées, du Conseil Général de Tarn et Garonne et de l'Europe (FEADER) sur la base du plan de financement présenté
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

- b) Information complémentaire sur la démarche Pays d'Art et d'Histoire présenté lors du précédent Comité syndical :

Une information complémentaire a été proposée notamment pour constituer un groupe d'élus « moteur » pour suivre ce projet.

La Proposition pour la constitution de la commission élue Pays d'art et d'Histoire a été validée :

Présidence de la commission : Jean CAMBON, Président du SMPMQ

Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron

Ghislaine MARTINEZ – Maire adjointe de Laguépie, Vice Présidente de la CCQRGA

Christian MAFFRE – Maire de Caylus, Vice Président de la CCQRGA

Gérard AGAM – Maire de St Antonin-Noble-Val

Pour information élus en charge du suivi du schéma culturel : Francis BISCONTINI / Jean-Michel FILIQUIER

Terrasses et Vallée de l'Aveyron

Michel MONTET – Maire de Bruniquel – Vice Président de la CCTVA

Fabienne PERN-SAVIGNAC – Maire de Montricoux et Vice Présidente de la CCTVA

Florence DANTHEZ – Maire adjointe de Bioule

Pour information élus en charge du suivi du schéma culturel : Jean CAMBON / Florence DANTHEZ / Nicole LEVAVASSEUR

Quercy Vert

Jean-Paul ALBERT – Maire de Monclar-de-Quercy – Président de la CCQV

Bernard PEZOUS – Maire de La Salvetat-Belmontet – Vice-Président de la CCQV

Michel BARDIN – Adjoint au Maire de Puygaillard-de-Quercy

Pour information élus en charge du suivi du schéma culturel : Michel BARDIN / Christiane COUTURON-MARQUEZ

Quercy Caussadais

Raymond MASSIP – Maire de Montpezat-de-Quercy – Vice-Président de la CCQC

Jean-Claude BERTELLI – Maire de Réalville – Vice-Président de la CCQC

Nadine QUINTARD – Maire de St Vincent d'Autejac

Pour information élus en charge du suivi du schéma culturel : Anne-Marie COUDERC / Raymond MASSIP

IV. DIVERS

- Les données officielles 2012 de la population totale des communes du PMQ : voir en annexe du document d'appui.

ON constate une augmentation globale de 2.5% de la population totale 2012 (INSEE) de 1 140 hab, soit 47 498 hab.

- Information sur le dernier Comité de pilotage du 20/01/12 de suivi de l'élaboration du SDAN (Schéma départemental d'Aménagement Numérique)

M.BERTELLE et M.MAFFRE ont informé le Comité syndical de l'avancement de ce dossier porté par le SDE et le CG 82.

Il semble se dessiner une maîtrise d'oeuvre du SDAN et sa mise en oeuvre par le CG ou du moins une structure départementale et les EPCI seront sollicitées pour participer selon des critères à définir sur le coût des investissements à réaliser pour les 15 années à venir.

M.CAMBON a précisé que la problématique de l'accès au TIC et plus particulièrement au très haut débit a déjà été évoquée lors du Comité de pilotage « Emergence du SCOT MQ », comme étant un enjeu crucial pour estomper les différences territoriales notamment est/ouest au sein du MQ. Il faudra donc créer solidairement les conditions économiques et financières pour équiper l'ensemble du territoire de façon équitable.

- Information sur un nouveau outil collaboratif appelé C@RTER: Le réseau des acteurs des territoires ruraux :

Site à consulter : www.pagesvertes-carter.net

Une réunion de lancement de ce nouvel outil aura lieu le 02/03/12 à la Préfecture 31.